

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1568

2 juillet 2013

SOMMAIRE

Apollonas Asbl	75249	Hydrenge Financial S.A.	75231
Arelux FR 4 S.à r.l.	75254	Icaria Invest S.à r.l.	75231
Aubay	75251	Immobilière Wolz S.à r.l.	75236
AVC	75251	Indufin Capital Partners S.A., SICAR	75237
Avior S.A.	75251	Inmet Panama I S.à r.l.	75238
Aviva Investors Properties Europe S.A. ..	75254	Intent Ventures Parallel S.C.S.	75218
AZ Socfin	75254	I.R.I.S. (Luxembourg) S.A.	75235
AZ Socfin	75253	I.R.I.S. (Luxembourg) S.A.	75236
Beacon Luxembourg S.à r.l.	75248	Lufthansa SICAV-FIS	75235
Bedivere Investments S.à r.l.	75248	Luxaro Retail Holding S.à r.l.	75238
Bellevue Education	75253	Nikky Investments S.A.	75263
Bellevue Education	75246	Nizi International S.A.	75263
Blue Holding Luxembourg S.à r.l.	75252	Octave Investissement S.A.	75262
BNP PARIBAS Real Estate Investment Ma- nagement Luxembourg S.A.	75258	Oxea S.à r.l.	75258
CACEIS Bank Luxembourg	75258	Pan European Real Estate Fund 3 S.A. ...	75264
Cavar S.A.	75257	Peinture et Décor Berthaut & Biver S.à r.l.	75263
CEA Investments Limited	75257	Petalite Investments S.à r.l.	75264
Financière Croix Valmer S.A.	75222	P.G.S. Accounting-Office S.A.	75261
FRII S.A.	75218	P.G.S. Accounting-Office S.A.	75261
FSW2 s.à r.l.	75218	P.G.S. Accounting-Office S.A.	75262
Fundman S.à r.l.	75221	P.G.S. Accounting-Office S.A.	75258
Gestion Capital S.A., société de patrimoine familial	75223	P.G.S. Accounting-Office S.A.	75263
Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.	75231	P.G.S. Accounting-Office S.A.	75262
H2O Investissements et Finance S.A.	75230	P.G.S. Accounting-Office S.A.	75262
Herremans S. à r.l.	75232	P.G.S. Accounting-Office S.A.	75261
Hestia Holdings S.à r.l.	75232	Société Civile Immobilière Hourscht Frè- res	75218
HL Multi Co-Invest S.à r.l.	75222	Solidar Sicav	75264
Hogepa S.A.	75221	Steffen Production Differdange S.A.	75264
HSA International 3 S.à r.l.	75223	Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l.	75264

FRII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 146.620.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013061546/10.

(130075864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

**FSW2 s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Civile Immobilière Hourscht Frères).**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Artisanale Salzbach.
R.C.S. Luxembourg B 173.517.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 29.04.2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen.

Référence de publication: 2013061547/12.

(130075800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Intent Ventures Parallel S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 177.166.

STATUTES

Extracts of the limited partnership agreement executed on March 26, 2013

1. Members.

(i) Intent Ventures Coop S.A., a cooperative company organized as a public limited liability company registered in Luxembourg whose registered office is at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), whose registration with the Luxembourg trade and companies register is B 165.078 acting as general partner (associé gérant commandité) (the "General Partner"),

(ii) BF & F S.r.l., a limited liability company organized under Italian law, with registered office at Via Verdi 6, Parma, I-43121 (Italy), registered with the companies' register of Parma under no. 210648, with tax code no. 02097300343 ("BF&F"),

(iii) Ci.fin. S.r.l., a limited liability company organized under Italian law, with registered office at Piazzale Luigi Cadorna 6, Milan, I-20123 (Italy), registered with the companies' register of Milan under no. 1780269, with tax code no. 04156960876 ("Cifin"),

(iv) Lofin S.r.l., a limited liability company organized under Italian law, with registered office at Corso Galileo Ferraris 70, I-10129 Turin, (Italy), registered with the companies' register of Turin under no. 1067037, with tax code no. 09617730016 ("Lofin"),

(v) Sfera S.r.l., a limited liability company organized under Italian law, with registered office at Corso Magenta 56, Milan, I-20123 (Italy), registered with the companies' register of Milan under no. 1971050, with tax code no. 07614030968 ("Sfera").

(vi) Mary Bryden Greenhill, a U.S. citizen, resident at Piazza Giovine I-20123 (Italia) 3, Milan, Italy, with tax code no. GRNMYB69T47Z404J ("MBG"),

(vii) Pescatori Entertainment LLC, a limited liability company organized under the laws of Nevada, with registered office at 2649 W Horizon Ridge Pkwy, Ste 120, 89052 Henderson NV, United States, with EIN no. 26-0522586 ("Pescatori"),

(viii) Arepo Fiduciaria S.r.l., a limited company organized under Italian law, with registered office at Corso Italia 49, I-20122 (Milan), Italy, registered with the companies' register of Milan under no. 1805869, with tax code no. 05232610963 ("Areno"; BF&F, Cifin, Lofin, Sfera, MBG, Pescatori, and Arepo, collectively, the "Founder Limited Partners").

2. Name, Partnership's purpose and Registered office.

(i) Name

The name of the Partnership is "Intent Ventures Parallel S.C.S.".

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Intent Ventures Holding S.C.A. as well as in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Partnership may also hold interests in other partnerships. In accordance with the limited partnership agreement, the Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer. In accordance with the limited partnership agreement, the Partnership may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to entities in which an investment in equity or debt is made, and continues to be held, in the name of the Partnership directly or through one or more intermediate entities and their respective affiliates of such entities within the meaning of the limited partnership agreement. The Partnership may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

(iii) Registered Office

The registered office of the Partnership is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same borough (commune), the registered office may be transferred through simple decision of the General Partner. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

3. Designation of the Managing General Partner and the nature of, and Limits to, their powers. The management, control and operation of and the determination of policy with respect to the Partnership and its affairs shall be vested exclusively in the General Partner, which is hereby authorized and empowered on behalf and in the name of the Partnership, subject to the terms of the limited partnership agreement, to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may in its sole discretion deem necessary, advisable, convenient or incidental thereto.

Vis-à-vis third parties, the Partnership is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorized signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Partnership deems necessary for the operation and management of the Partnership. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. Unless otherwise stipulated by the limited partnership agreement, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

Without the consent of the Limited Partners' Representative (as defined in the limited partnership agreement) or a Majority in Interest (as defined in the limited partnership agreement), the Partnership may not (a) incur indebtedness other than for pooling and cash-management purposes or (6) make, issue, accept, endorse or execute promissory notes, drafts, bills of exchange, guarantees or other instruments of indebtedness, in each case in respect of an amount in excess of 10% of then-current net asset value of the Partnership, in each case in compliance with applicable laws and regulations.

4. Amount of the corporate capital and Details of the assets contributed or to be contributed, and Details of the corporate capacity in which they have been contributed or promised. As of March 26, 2013, the Partnership's capital is set at two million and seventy thousand and one euro (EUR 2,070,001.00), of which:

- one euro (EUR 1.00) contributed by the General Partner as the General Partner Interest;
- two million and seventy thousand euro (EUR 2,070,000.00) contributed by the Founder Limited Partners as capital contribution.

5. Designation of the limited members who must contribute assets and Details of the obligations of each of them. Each interest in the Partnership held by a Partner shall entail the obligation of a certain capital commitment to be contributed by such Partner as a contribution, of which 0.01% shall be contributed as capital contribution and 99.9% as premium contribution.

Except as otherwise provided in the limited partnership agreement, each Limited Partner shall make contributions to the Partnership in proportion to its remaining capital commitment at such times and in such amounts as are determined by the General Partner. The contributions of the Limited Partners shall be paid in separate drawdowns, subject to the conditions provided for in the limited partnership agreement.

6. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership was incorporated on March 26, 2013 for an unlimited period of time, unless the Partnership is sooner dissolved in accordance with the provisions of the limited partnership agreement.

Intent Ventures Coop S.A.
Société Anonyme
Giovanni Spasiano / Marina Padalino

Extrait de l'acte de constitution du 26 mars 2013 de Intent Ventures Parallel S.C.S. (le "Partenariat")

1. Associés.

(i) Intent Ventures Coop S.A., une société coopérative organisée comme une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.078, agissant en qualité d'associé gérant commandité (l'"Associé Gérant Commandité"),

(ii) BF & F S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Via Verdi 6, Parma, I-43121 (Italie), enregistrée auprès du registre des sociétés de Parma sous le numéro 210648, avec le numéro de code fiscal 02097300343 ("BF&F").

(iii) Ci.fin. S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Piazzale Luigi Cadorna 6, I-20123 (Milan), Italie, enregistrée auprès du registre des sociétés de Milan sous le numéro 1780269, avec le numéro de code fiscal 04156960876 ("Cifin"),

(iv) Lofin S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Corso Galileo Ferraris 70, I-10129 (Turin), Italie, enregistrée auprès du registre des sociétés de Torino sous le numéro 1067037, avec le numéro de code fiscal 09617730016 ("Lofin"),

(v) Sfera S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Corso Magenta 56, I-20123 (Milan), Italie, enregistrée auprès du registre des sociétés de Milan sous le numéro 1971050, avec le numéro de code fiscal 07614030968 ("Sfera").

(vi) Mary Bryden Greenhill, une citoyenne des États-Unis, demeurant à Piazza Giovine Italia 3, I-20123 (Milan), Italie, avec le numéro de code fiscal GRNMYB69T47Z404J ("MBG"),

(vii) Pescatori Entertainment LLC, une société à responsabilité limitée de droit de Nevada, ayant son siège social à 2649 W Horizon Ridge Pkwy, Ste 120, 89052 Henderson NV, États-Unis, avec EIN numéro 26-0522586 ("Pescatori").

(viii) Arepo Fiduciaria S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Corso Italia 49, I-20122 (Milan), Italie, enregistrée auprès du registre des sociétés de Milan sous le numéro 1805869, avec le numéro de code fiscal 05232610963 ("Arepo"; BF&F, Cifin, Lofin, Sfera, MBG, Pescatori, et Arepo, agissant en qualité des associés commanditaires (les "Associés Commanditaires Fondateurs").

2. Dénomination, Objet social et Siège social.

(i) Dénomination:

La dénomination du Partenariat est "Intent Ventures Parallel S.C.S."

(ii) Objet social:

Le Partenariat a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans Intent Ventures Holding S.C.A. ainsi que dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dette, de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Le Partenariat peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats. Conformément aux dispositions de l'acte constitutif, le Partenariat peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dette, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique. Conformément aux dispositions de l'acte constitutif, le Partenariat peut accorder toute assistance, par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière, à des entités dans lesquelles un investissement en capitaux propres ou titres de créance a été effectué et est toujours détenu, au nom du Partenariat, directement ou par le biais d'une ou plusieurs entités intermédiaires et des affiliés respectifs desdits intermédiaires au sens de l'acte constitutif. Le Partenariat peut en outre agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et tous engagements sociaux de sociétés ou incorporations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

(iii) Siège social

Le siège social du Partenariat est situé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la même commune par simple décision de l'Associé Gérant Commandité. Le Partenariat peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution de l'Associé Gérant Commandité.

3. Désignation de l'associé gérant commandité et Indication de la nature et des limites de ses pouvoirs. La gestion, le contrôle, l'application ainsi que l'établissement des politiques applicables eu égard au Partenariat et à ses affaires seront confiées exclusivement à l'Associé Gérant Commandité, lequel est par les présentes, autorisé et habilité, au nom et pour le compte du Partenariat, sous réserve des modalités prévues dans l'acte constitutif, à effectuer tout objet du Partenariat, à réaliser toute action ainsi qu'à conclure et réaliser tout contrat et toute autre entreprise, à sa seule discrétion, qu'il juge nécessaire, recommandable, pertinent ou accessoire.

Vis-à-vis des tiers, le Partenariat est valablement engagé par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité agissant à sa seule discrétion.

L'Associé Gérant Commandité peut nommer des agents, y compris un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tout agent que le Partenariat juge nécessaire pour mener à bien les affaires du Partenariat. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Gérant Commandité. Sauf disposition contraire de l'acte constitutif, les agents auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par l'Associé Gérant Commandité. En outre, l'Associé Gérant Commandité peut nommer d'autres agents, lesquels ne doivent pas nécessairement être membres de l'Associé Gérant Commandité et auront les pouvoirs déterminés par l'Associé Gérant Commandité.

Sans le consentement de représentant des associés commanditaires ou de la majorité des associés commanditaires, le Partenariat ne peut (a) contracter de dettes autrement qu'en vue d'assurer une mise en commun et la gestion des liquidités ou (b) établir, émettre, accepter, endosser ou signer des billets à ordre, lettres de change, garanties ou autres titres de créance, chaque fois eu égard à un montant supérieur à 10% de la valeur nette d'inventaire du Partenariat alors en vigueur, et dans chaque cas conformément aux lois et règlements applicables.

4. Montant du capital social. Au 26 mars 2013, le capital social du Partenariat s'élève à deux millions soixante-dix mille et un euro (EUR 2.070.001,00), desquels:

- un euro (EUR 1,00) a été contribué par l'Associé Gérant Commandité en tant qu'intérêt d'Associé Gérant Commandité; et
- deux millions soixante-dix mille euro (EUR 2.070.000,00) ont été contribué par les Associés Commanditaires Fondateurs en capital.

5. Désignation des associés commanditaires et Détails des obligations de chacun d'eux. Les associés commanditaires sont les Associés Commanditaires Fondateurs.

Chaque intérêt dans le Partenariat détenu par un associé entraîne l'engagement par l'associé concerné de contribuer au capital du Partenariat, 0,01% devant être contribué sous forme de participation au capital social du Partenariat et 99,9% sous forme de prime d'émission.

Sauf stipulation contraire de l'acte constitutif, les associés commanditaires contribuent au Partenariat au moment et pour le montant tels que déterminés par l'Associé Gérant Commandité, étant précisé que la proportion du montant contribué par chaque associé commanditaire est déterminée en proportion du montant restant de son engagement.

6. Durée du Partenariat. Le Partenariat a été constitué le 26 mars 2013 pour une durée illimitée, sauf dissolution anticipée décidée conformément aux dispositions de l'acte constitutif.

Intent Ventures Coop S.A.
Société Anonyme
Giovanni Spasiano / Marina Padalino

Référence de publication: 2013062365/183.

(130076552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Fundman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.901.

Les comptes annuels, pour la période du 15 octobre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061551/11.

(130075643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Hogepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 139.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062356/10.

(130076638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

HL Multi Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.759.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 mai 2013 que Monsieur Luca Gallinelli, né à Florence (Italie) le 6 mai 1964, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Alessandro Maiocchi, gérant B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour HL MULTI CO-INVEST S.À R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2013062354/17.

(130076985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Financière Croix Valmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 130.535.

-
- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date 23 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 2043 du 20 octobre 2007.
 - Statuts modifiés en date du 28 décembre 2007 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°564 du 06 mars 2008.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société FINANCIERE CROIX VALMER S.A. qui s'est tenue à LUXEMBOURG en date du 24 avril 2013, que l'assemblée décide de:

- Renommer pour une durée de six ans les administrateurs suivants:

- * Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt;

- * Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt ;

- * Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt.

- Renommer pour une durée de six ans au poste de commissaire aux comptes, REVILUX S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour la société FINANCIERE CROIX VALMER S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013062316/27.

(130076718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Gestion Capital S.A., société de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.874.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 avril 2013

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Edoardo Tubia, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Mme Irène Acciani, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Manuela D'Amore, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Marco Gostoli, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Tomás Villanueva Iribas, demeurant professionnellement à 77 Castello, E-28006 Madrid (Espagne), administrateur;

M. Enrique Pinel López, demeurant professionnellement à 77 Castello, E-28006 Madrid (Espagne), administrateur.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Réviseur d'entreprises:

Ernst & Young S.A., 7 Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013062342/30.

(130077170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

HSA International 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.172.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned

APPEARS:

HSA International 1 S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on October 6, 2010, R.C.S. Luxembourg number B 156 019 and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed dated December 6, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated February 3, 2011, N° 216.

The founder is here represented by Mrs. Catherine Dessoir, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a Société à responsabilité limitée (the "Company") which she declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies on "Sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "HSA International 3 S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into. The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve. Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription / Payment

Thereupon HSA International 1 S.à r.l., prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs. Catherine Dessoy by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of HSA International 1 S.à r.l. to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares which will be allocated as follows, and to have them fully paid up by payment in cash, so that as from now on, the company has at its free and entire disposal the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

- Mr. James Yates, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31 December 1971 in Mirfield, United Kingdom;
- Mr. Shaun Johnston, with professional address at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, born on the 14 June 1965 in Birmingham, United Kingdom;
- Mrs. Sandrine Anton, with professional address at 35, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, born on the 21 June 1972 in Algrange, France;
- Mrs. Catherine Dessoy, with professional address at 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, born on the 14 December 1963 in Namur, Belgium.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office in L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

HSA INTERNATIONAL 1 S.A R.L., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 6 octobre 2010, R.C.S. Luxembourg numéro B 156 019, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 6 décembre 2010, publié au Mémorial C N° 216 du 3 février 2011.

Fondateur ici représenté par Maître Catherine Dessoir, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "HSA International 3 S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou auxdites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription / Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

HSA International 1 S.à r.l., pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Catherine Dessoy en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de HSA International 1 S.à r.l. 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée

- Monsieur James Yates, demeurant professionnellement Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, Royaume Uni, né le 31 décembre 1971 à Mirfield, Royaume Uni;

- Monsieur Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Iles Anglo Normandes, né le 14 juin 1965 à Birmingham, Royaume Uni;

Madame Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, née le 21 juin 1972 à Algrange, France;

- Madame Catherine Dessoy, avec adresse professionnelle au 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, née le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signe: C. DESSOY, J. ELVINGER

Enregistre A Luxembourg A.C Le 6 Mai 2013. Relation: Lac/2013/20841. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signe): Irene THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, Le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062357/392.

(130076913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

H2O Investissements et Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.449.

Le Bilan au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062359/10.

(130077354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 153.623.

—
EXTRAIT

Il est mis fin en date du 10 mai 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Laurencin, Gérant de Classe B

- Le conseil de Gérance se compose comme suit;

M. Dominique Prince, Gérant de Classe A

M. Philippe Van der Beken, Gérant de Classe A

M. Sansal Ozdemir, Gérant de Classe B

M. Philip Lance Kianka, Gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013062338/20.

(130077313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Icaria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 121.595.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 3 mai 2013 entre PepsiCo (Gibraltar) Limited, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 90644 avec le Companies House et Bendler Investments S.à r.l., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 150853 avec le Registre de Commerce et des Sociétés, les 501 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.00 sont transférées à Bendler Investments S.à r.l.

- Bendler Investments S.à r.l., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 150853 avec le Registre de Commerce et des Sociétés détient 501 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.00 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Icaria Invest S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013062367/19.

(130076667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Hydrenga Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.512.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de Madame Bortolus, démissionnaire.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013062358/15.

(130076860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Herremans S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7246 Helmsange, 17, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 158.177.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013062352/13.

(130076859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Hestia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 389.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.028.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of April,

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Is held an extraordinary general meeting of the sole member of "HESTIA HOLDINGS S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Registry) under number B 174.028, incorporated pursuant to a deed of Me Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on December 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 16, 2013, number 386.

There appeared:

Quaker Partners LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America (the "Sole Member"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Member requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 375,500 (three hundred seventy-five thousand five hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 13,500 (thirteen thousand euro) to EUR 389,000 (three hundred eighty-nine thousand euro) by the creation and the issuance of 3,755 (three thousand seven hundred fifty-five) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each and 48,510,000 (forty-eight million five hundred forty-one thousand) newly issued tracking preferred equity certificates ("TPECs") with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each fully paid up by a contribution in kind of 27,000 (twenty-seven thousand) shares with a nominal value of EUR 0,50 (fifty euro cents) each, and 700,000 TPECs referencing intellectual property for Australia and New Zealand, 225,000 TPECs referencing intellectual property outside Australia and New Zealand, and the 3,000,000 TPECs referencing Jupiter Holdings BV, a Netherlands domiciled company with registered address at Olympic Plaza, Fred Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, the Netherlands ("Jupiter") all issued by Juno Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company registered with the Luxembourg trade registry under number B 175.108 and having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ("Juno");

2) Subscription, intervention of the subscriber and issuance of 3,755 (three thousand seven hundred fifty-five) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each to the Sole Member;

3) Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Member, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount EUR 375,500 (three hundred seventy-five thousand five hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 13,500 (thirteen thousand euro) to EUR 389,000 (three hundred eighty-nine thousand euro) by the creation and the issuance of 3,755 (three thousand seven hundred fifty-five) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each and 48,510,000 (forty-eight million five hundred forty-one thousand) newly issued TPECs with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of EUR 375,500 (three hundred seventy-five thousand five hundred euro).

Intervention - Subscription - Payment

Quaker Partners LLC, previously mentioned, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 375,500 (three hundred seventy-five thousand five hundred euro), by subscribing to 3,755 (three thousand seven hundred fifty-five) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each and 48,510,000 (forty-eight million five hundred forty-one thousand) newly issued TPECs with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the whole being fully paid up by a contribution in kind consisting of:

27,000 (twenty-seven thousand) shares with a nominal value of EUR 0,50 (fifty euro cents) each, and 700,000 TPECs referencing intellectual property for Australia and New Zealand, 225,000 TPECs referencing intellectual property outside Australia and New Zealand, and the 3,000,000 TPECs referencing Jupiter Holdings BV, a Netherlands domiciled company with registered address at Olympic Plaza, Fred Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, the Netherlands all issued by Juno Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company registered with the Luxembourg trade registry under number B 175.108 and having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the "Contribution").

Evidence of the contribution's existence

Quaker Partners LLC acknowledged the value of the Contribution as documented in the statement of contribution value issued by the managers of the Company dated April 11, 2013.

Proof of the contribution's existence has been given by producing a statement of contribution value issued on April 11, 2013.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Member resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.1.** The share capital is fixed at three hundred eighty-nine thousand euro (EUR 389,000) represented by three thousand eight hundred ninety (3,890) Shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the Share Capital).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze avril.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "HESTIA HOLDINGS S.à r.l.", ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.028, constituée suivant acte de Me Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 février 2013, numéro 386 (la «Société»).

A comparu:

Quaker Partners LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats Unis d'Amérique ("Associé Unique"), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 375,000 (trois cents soixante quinze mille) pour le porter de son montant actuel d'EUR 13,500 (treize mille cinq cents) à EUR 389,000 (trois cents quatre vingt neuf mille) par la création et l'émission de 3,755 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent) et 48,510,000 (quarante huit millions cinq cent dix mille) nouvelles tracking preferred equity certificates («TPECs») d'une valeur nominale d'USD 1 (un US Dollar), le tout entièrement libéré par un apport en nature de 27,000 (vingt-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0,50 (cinquante centimes) et 700,000 (sept cent milles) TPECs concernant la propriété intellectuelle pour l'Australie et la Nouvelle Zélande, et 3,000,000 (trois millions) TPECs concernant Jupiter Holdings B.V., une société de droit Néerlandais, ayant son siège social à Olympic Plaza, Fred Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas ci-après («Jupiter») émises par Juno Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.108, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ci-après («Juno»);

2. Souscription et paiement par l'Associé Unique de 3,775 (trois mille sept cents soixante quinze) parts sociales avec valeur nominale de EUR 100 (cent);

3. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'EUR 375,500 (trois cent soixante quinze mille cinq cents) pour le porter de son montant actuel d'EUR 13,500 (treize mille cinq cents) à EUR 389,000 (trois cents quatre vingt neuf mille) par la création et l'émission de 3,755 (trois mille sept cents cinquante cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent) et 48,510,000 (quarante huit millions cinq cents dix mille) nouvelles TPECs d'une valeur nominale d'USD 1 (un US Dollar).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter/L'assemblée accepte la souscription à l'augmentation de capital d'EUR 375,500 (trois cent soixante quinze mille cinq cents).

Intervention - Souscription - Paiement

Quaker Partners LLC, prénommée, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant d'EUR 375,500 (trois cent soixante quinze mille cinq cents), en souscrivant à 3,775 (trois mille sept cents soixante quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent) et 48,510,000 (quarante huit millions cinq cents dix mille) nouvelles TPECs d'une valeur nominale d'USD 1 (un US Dollar), le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire consistant en:

27,000 (vingt-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0,50 (cinquante centimes) et 700,000 (sept cent milles) TPECs concernant propriété intellectuelle pour l'Australie et la Nouvelle Zélande, et 3,000,000 (trois millions) TPECs concernant Jupiter Holdings B.V., une société de droit Néerlandais, ayant son siège social à Olympic Plaza, Fred Roeskestraat 123, 1076 EE Annsterdam, Pays-Bas émises par Juno Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.108, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (la «Contribution»).

Preuve de l'existence de l'apport

Quaker Partners LLC a pris en compte la valeur de la Contribution telle que documentée par le certificat attestant de la déclaration de contribution des gérants de la Société du 11 avril 2013.

Preuve de l'existence de cet apport a été justifiée par la production d'un certificat de déclaration de contribution des gérants émis le 11 avril 2013.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, les associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à (trois cents quatre vingt neuf mille) euros (EUR 389,000) représenté par (trois mille huit cents quatre vingt dix) (3,890) Parts Sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune (le «Capital Social»)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société résultant des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est estimé à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire au comparant prémentionné, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062353/169.

(130077190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

I.R.I.S. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 93.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013062362/12.

(130076784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lufthansa SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.348.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 21. März 2013

Fünfter Beschluss

Herr Axel Tillmann hat seinen Rücktritt mit Wirkung zum heutigen Tage erklärt. Die Beibehaltung der weiteren Mitglieder des Verwaltungsrates wird im Folgenden von der Gesellschafterversammlung beschlossen.

Somit setzt sich dieser zukünftig wie folgt zusammen:

Herr Ralf Funk (Vorsitzender)

Herr Roland Kern

Herr Andreas Klein

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im März 2014 stattfinden wird.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2013 endet.

Luxembourg.

Lufthansa SICAV-FIS

Référence de publication: 2013062419/22.

(130076947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Immobilière Wolz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 99.316.

Cession de parts

Il résulte d'une déclaration, établie à Wiltz, en date du 23 avril 2013, que Monsieur Marco LAUER domicilié à L-9575 Wiltz, 1 Pl. des Tilleuls, en tant que seul associé a cédé ces 100 parts sociales de la société IMMOBILIERE WOLZ SARL à Monsieur LAUER Jacques domicilié à L-9572 WEIDINGEN, 1 rue des Vieilles Tanneries.

Suite aux présentes cessions, le capital social se compose désormais comme suit:

- Monsieur Lauer Jacques 100 parts:	100
TOTAL	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Wiltz, le 23 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK SARL

Référence de publication: 2013062373/18.

(130076574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

I.R.I.S. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 93.277.

L'an deux mille treize, le six mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "I.R.I.S. (Luxembourg) S.A.", (la "Société") ayant son siège social à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie, constituée originellement sous la dénomination de «Jeeves Luxembourg S.A.» suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 560 du 22 mai 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93277.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-deux mille euros (442.000,-EUR) à un million quatre cent quarante-deux mille euros (1.442.000,-EUR) sans émission d'actions nouvelles.

2. Libération.

3. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

B) L'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence signée ne varietur par la mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

D) L'actionnaire unique représenté, déclare avoir été dûment informé au préalable de l'ordre du jour, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

E) La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est partant valablement constituée et peut délibérer et statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ceci exposé l'actionnaire unique, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million d'euros (1.000.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-deux mille euros (442.000,-EUR) à un million quatre cent quarante-deux mille euros (1.442.000,-EUR) sans émission d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

Libération et Souscription

Le montant de un million d'euros (1.000.000,-EUR) a été entièrement souscrit par l'actionnaire unique et libéré intégralement en espèces, de sorte que cette somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social et Actions (premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million quatre cent quarante-deux mille euros (1.442.000,-EUR), divisé en 625 (six cent vingt- cinq) actions sans valeur nominale."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille cent vingt euros (2.120,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elles ont signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, A. LAUER, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08/05/2013. Relation: LAC/2013/21294. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062361/65.

(130076778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 11 avril 2013 que Monsieur Piet Van Waeyenberge (demeurant professionnellement à -De Erk n.v.-20 B Eikelenbergstraat, B-1700 Dilbeek) est nommé Président pour une durée d'un an et que Monsieur Jacquot Schwertzer (domicilié professionnellement à -Luxempart s.a.- 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange) est nommé Vice-Président, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du même jour que tous les mandats des administrateurs sont prolongés d'une année et que Monsieur Alain Huberty (domicilié à professionnellement à -Luxempart s.a.- 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange) est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du même jour que la société Deloitte s.a. (ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUFIN CAPITAL PARTNERS S.A., SICAR

- / Pour Luxempart S.A.

A.HUBERTY / F. TESCH

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2013062378/25.

(130076925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Inmet Panama I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 107.525.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.740.

—
EXTRAIT

Il résulte de la fusion entre l'associé de la Société, INMET MINING CORPORATION et FQM (Akubra) Inc. que la société FQM (Akubra) Inc., issue de cette fusion, ayant son siège au 333 Bay Street, Suite 2400, Toronto M5H 2T6, Ontario, Canada, enregistrée auprès du Canada Business Corporation Acts sous le numéro 848352-3 détient désormais 107.525 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062384/15.

(130077238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Luxaro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.170.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-ninth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

CTF HOLDINGS LIMITED, a private company limited by shares, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 58115 (REID number GICO. 58115-22), with registered office at Suite 2, 4, Irish Place, Gibraltar, here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, professionally residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs Ekaterina DUBLET, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") by the appearing parties above, which will be governed by the relevant laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company takes the name of "Luxaro Retail Holding S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement, encumbrance and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may raise funds through borrowing in any form, except by way of public offer and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial, financial operations, that are related to the company objective or whose nature is likely to facilitate or develop it.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the shareholders.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

The company can open representative offices or branches in any other locations in the country or abroad.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each company share gives the right to one vote in the deliberations of the ordinary and extraordinary general meetings.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. Each share of the company gives the same right to a fraction of the value of company's assets and profits, in proportion to the total number of shares. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, at least one of them being manager of the category A, at least one manager of the category B and at least one manager of the category C.

The managers may be appointed and dismissed at any time by a decision of general shareholders meeting.

Meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the company or any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers one of them being a manager A. Decisions shall be taken by a

majority vote of the managers present or represented at such meeting. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing and sending a copy of the appointment to the company.

In rare exceptional cases, the number of which shall be limited to one third of all meetings held by the board of managers during any particular financial year, the meeting of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In rare exceptional cases, the number of which shall be limited to one third of all meetings held by the board of managers during any particular financial year, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication in writing. In such case, these resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The managers have the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B and category C.

The board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. As representative of the company, no manager enters into a personal obligation for actions properly taken in their capacity as managers in the name of the company; They shall only be responsible for the execution of their mandate.

Art. 14. The resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders held at the registered office of the company.

However, if the number of shareholders of the company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing by circular means signed by all the shareholders. In such case, these resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Those resolutions are valid and binding as if passed at a general meeting of the shareholders duly convened and held.

If not otherwise provided by the articles of association or by the law, the resolutions of the shareholders of the company are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. If this quorum is not present at a first meeting or at the first consultation (circular resolutions), the shareholders shall be convened by registered letter to a second general meeting and the resolutions shall be adopted at the second general meeting by the majority of votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

Nevertheless decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

When and as long as all the shares are held by one shareholder, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts on the date of the formation of the company and ends on the thirty-first of December 2013.

Art. 16. Each year, when the financial year is closed, the company accounts are closed and the management draws up the company accounts in accordance with the legal provisions in force and submits them to shareholders for approval.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of all justified and recognized expenses (including but not limited to general expenses, finance costs, provisions deemed necessary or useful by managers and taxes) in the applicable financial period constitutes the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. Following the allocation to the legal reserve, the balance is freely available to the shareholders.

Art. 20. The creditors, beneficiaries or heirs of the shareholders may not, for any reason whatsoever, place under seal the assets and documents of the company, nor interfere in any way in the acts of administration; in order to exercise their rights, they must abide by the values shown in the last balance sheets of the company.

Art. 21. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation shall be performed by one or more liquidators, shareholders or otherwise, appointed by the shareholders, who shall define their powers and emoluments.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 22. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders shall refer and submit to the legal provisions in force governing a société à responsabilité limitée.

Art. 23. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twenty thousand (20,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

All the twenty thousand (20,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any nature incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A, manager of the category B and managers of the category C of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Franz Thomas Alexander WOLF, company director, born on May 30, 1953 in Berlin (Germany), residing professionally at 211 Portland House, Glacis Road, Gibraltar.

Manager of the category B:

- Mr. Egor ZHELEZOV, company director, born on May 6, 1988 in Moscow (Russia), residing professionally in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Managers of the category C:

- Mr. Eriks MARTINOVSKIS, company director, born on September 12, 1980 in Ventspils (Latvia), residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Gérard BIRCHEN, company director, born on December 13, 1961 in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

CTF HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar, sous le numéro 58115 (REID numéro GICO. 58115-22), avec siège à Suite 2, 4, Irish Place, Gibraltar,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Luxaro Retail Holding S.à r.l.».

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, le grèvement et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société peut collecter des fonds notamment en contractant des emprunts de toute sorte, sauf par voie d'offre publique et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision des associés.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La société peut ouvrir des bureaux de représentation ou des succursales dans tout autre endroit du pays ou à l'étranger.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars US (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des délibérations aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Chaque part sociale donne droit à une fraction de la valeur des pertes et profits de la société, proportionnellement au nombre total de parts sociales. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A, gérant de catégorie B et un (1) gérant de catégorie C.

Les gérants peuvent être nommés et révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés

Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au siège social ou dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, dont l'un d'entre eux doit être gérant de catégorie A. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire et en envoyant une copie de cette nomination à la société.

Dans des cas rares et exceptionnels, dont le nombre doit se limiter à un tiers de toutes les réunions tenues par le conseil de gérance au cours de chaque année fiscale, les réunions du conseil de gérance peuvent être également tenues par conférence téléphonique ou par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Dans des cas rares et exceptionnels, dont le nombre doit se limiter à un tiers de toutes les réunions tenues par le conseil de gérance au cours de chaque année fiscale, le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, par écrit. Dans ce cas, les résolutions peuvent être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B ensemble avec un gérant de catégorie C.

Le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. En tant que simples représentants de la société, les gérants ne contractent, à raison de leur fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Les résolutions des associés doivent être adoptées en assemblée générale des associés tenue au siège de la société.

Toutefois, si le nombre d'associés de la société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit par voie circulaire signées par tous les associés. Dans ce cas, les résolutions peuvent être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Ces résolutions sont valables et obligatoires comme si elles avaient été prises lors d'une assemblée générale des associés dûment convoquée et tenue.

Sauf stipulation contraire aux statuts ou à la loi, les résolutions des associés de la société ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à une première assemblée ou à une première consultation (résolutions circulaires), les associés doivent être convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée générale et les résolutions doivent être adoptées lors de cette deuxième assemblée générale par une majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la proportion du capital social représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence au jour de la constitution de la société et qui finit le trente et un décembre 2013.

Art. 16. Chaque année, quand l'exercice social est clôturé, les comptes de la société sont clôturés, la gérance établira les comptes de la société en conformité avec les dispositions légales en vigueur et les soumettra aux associés pour approbation.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont leur approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction de toutes les dépenses justifiées et reconnues (incluant mais non limitées aux dépenses générales, charges financières, provisions jugées nécessaires ou utiles par les gérants et taxes) au cours d'une même période financière constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Suite à l'affectation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Les créanciers, les bénéficiaires et les héritiers des associés ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, placer sous scellés les actifs et documents de la société, ni intervenir d'une quelque façon que ce soit dans les actions d'administration; afin d'exercer leurs droits, ils doivent respecter les données qui apparaissent dans les derniers bilans de la société.

Art. 21. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou autres, nommés par les associés, qui doivent définir leurs pouvoirs et émoluments.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Art. 23. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toute nature, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros (EUR 1.050,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A, gérant de catégorie B et gérants de catégorie C pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Franz Thomas Alexander WOLF, administrateur de sociétés, né le 30 mai 1953 à Berlin (Allemagne), demeurant professionnellement à 211 Portland House, Glacis Road, Gibraltar.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Egor ZHELEZOV, administrateur de sociétés, né le 6 mai 1988 à Moscou (Russie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Gérants de catégorie C:

- Monsieur Eriks MARTINOVSKIS, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1980 à Ventspils (Lettonie) demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2013. Relation GRE/2013/1893. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013062421/409.

(130076885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Bellevue Education, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 167.962.

—
In the year two thousand thirteenth, on the ninth day of April.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "Bellevue Education" a société anonyme having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, then notary residing in Luxembourg, on March 27th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1207 of May 14th, 2012,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 167 962.

The meeting was presided by Mrs Géraldine NUCERA, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Anne LAUER, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To change the company's financial year.

2 To amend article 7 and the first paragraph of article 8 of the Articles of incorporation.

3 Miscellaneous.

II. The sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list, which, signed ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy of the sole shareholder, after having been initialled ne varietur by proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution, which was adopted by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to change the financial year of the company from September 1st to August 31st the following year.

Notwithstanding, the actual financial year which began on January 1st and will end prematurely on August 31st and the financial year began on September 1st and will end on August 31st of the following year.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder decides to amend Article 7 and the first paragraph of Article 8 of the Articles of incorporation which shall have the following wording:

« **Art. 7.** The Company's financial year begins on the first day of September and ends on the thirty-first day of August of the next year. »

" **Art. 8. 1st §.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on March 1st at 11 a.m."

Nothing contained in the agenda, the meeting was adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred and eighty five euro (EUR 985.-).

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «Bellevue Education» avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 14 mai 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 167 962

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente élit Mme Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I - La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Changement de la date de l'exercice social.

2 Modification l'article 7 et le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société.

3 Divers.

II - L'actionnaire unique et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée ne varietur par la mandataire de l'actionnaire unique, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Pareillement la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrés.

III - Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV - La présidente constate que la présente assemblée est partant constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de sorte que celui-ci commencera le 1^{er} septembre et se terminera le 31 août de l'année suivante.

Par dérogation, l'exercice ayant débuté le 1^{er} janvier s'est clôturé anticipativement au 31 août, et que l'exercice en cours a commencé le 1^{er} septembre et se terminera au 31 août de l'année suivante.

Seconde résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 et l'article 8 (premier alinéa) des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.»

« **Art. 8: (1^{er} alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} mars à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cent quatre-vingt-cinq euros (985,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, A. LAUER, V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10/04/2013. Relation: LAC/2013/16443. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062841/116.

(130077990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bedivere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Gregor McMillan

Gérant

Référence de publication: 2013062839/14.

(130078283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Beacon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.983.

Lors de la constitution de la société Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S. en date du 23 novembre 2011 les 20,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S. domicilié à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg détient 20,000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013062838/17.

(130077991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Apollonas Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7259 Bereldange, 17, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg F 9.544.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. FRAGOPOULOU Dimitra, Fonctionnaire EC, 17, rue Michel Lentz, L-7259 Bereldange, de nationalité hellénique;
 2. RALLATOS Dionysios, Ingénieur aéronautique, 51, rue Louki Akrita, GR-151 26 Marousi, de nationalité hellénique;
 3. GAVRILIS Athanasios, Ingénieur électrique, 3, rue Peisistratou, GR-152 32 Chalandri, de nationalité hellénique;
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "APOLLONAS Asbl" Association sans but lucratif,

Art. 2. Son siège social: 17 rue Michel Lentz, L-7259 Bereldange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet de:

1. Réaliser, promouvoir et publier, à ses propres frais (fonds nationaux) ou par délégation et aux frais de l'Union européenne ou par délégation donnée par d'autres organisations internationales et/ou organismes ou personnes des secteurs public ou privé, de recherches et des études scientifiques, sociales, environnementales, culturelles, de communication, politiques, économiques, spirituelles, touristiques et, au sens le plus large, de développement, et faciliter les contacts et la coopération entre les parties prenantes aux niveaux national et international, avec un accent particulier sur les pays de l'Union européenne, le pays en voie d'adhésion, les Balkans, les pays d'Europe centrale et orientale, les pays de la mer Noire et les pays méditerranéens, les pays de l'Amérique latine et centrale et les pays de l'Asie centrale et du Sud-est.

2. Concevoir et organiser et/ou co-organiser d'événements (p.ex. conférences, ateliers, séminaires, présentations, rapports, etc.), concevoir et produire de publications sous forme imprimée ou électronique, ainsi que publier et distribuer de bulletins d'information (Newsletters) concernant l'utilisation des technologies modernes de la communication et de l'Internet au niveau national et international. Le contenu de ceux-ci concernera les domaines mentionnés au premier paragraphe du présent article et aura la couverture géographique adéquate.

3. Participer à la conception et la mise en oeuvre et soumettre des propositions dans le cadre de tous les programmes internationaux pertinents des DG et organismes compétents de l'Union européenne, visant à la reconstruction et la préparation à l'adhésion des pays des Balkans et des pays de l'Europe centrale et orientale.

4. Concevoir et mettre en oeuvre un réseau paneuropéen et méditerranéen, dont les membres devront être des entités à but non lucratif, afin de développer un réseau de relations, d'échanges, de collaborations et de coproductions qui répondrait aux besoins actuels de convergence et de communication des différentes communautés au sein l'Union européenne, et valoriser la pratique du parrainage et les divers programmes de financement.

5. Créer un organe consultatif qui donnera des avis sur des questions relevant des domaines couverts par le premier paragraphe du présent article et dont l'action comprendra les activités suivantes:

5.1. Réaliser des études.

5.2. Donner des conseils à des entités gouvernementales et privées, grecques et étrangères, indiquer à celles-ci des occasions d'affaires dans de nouveaux marchés émergents et élaborer de plans d'action pour ces entités.

5.3. Soutenir les entreprises de toutes tailles et de toutes activités entrepreneuriales, afin qu'ils se développent à l'étranger.

5.4. Fournir un soutien scientifique et de conseil aux entités directement ou indirectement impliqués aux travaux de reconstruction et de développement des pays des Balkans et aux travaux de préparation de leur adhésion à l'UE. Cette activité inclut la promotion de la coopération, en matière d'éducation, entre les pays de l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion, ainsi que des autres pays des Balkans et de la Méditerranée, en entreprenant ou en appuyant des initiatives liées à la restructuration de l'éducation et la mise en oeuvre de programmes de reclassement professionnel et de formation continue dans le domaine plus large de la recherche sociale et politique, de l'économie, du marché, du tourisme, de la culture, de la santé et de la communication.

5.5. Créer un comité technique de suivi, d'évaluation, de mise en oeuvre et de contrôle des programmes et des investissements, constituer de réseaux techniques et mettre en oeuvre toutes les opérations de conseil prévues dans les programmes.

6. Coopérer et participer au le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)

7. Créer et mettre en oeuvre un réseau international de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) en collaboration avec des entités gouvernementales, entrepreneuriales, éducatives et culturelles. L'éducation des PME et de diverses organisations conduira à une réflexion stratégique à l'échelle mondiale et à l'autogestion des coopératives, y compris les alliances, les fusions et les exportations. Soutenir les PME, également pour explorer largement les marchés dans le but de trouver les meilleures opportunités dans le monde entier, tant en termes de marchés qu'en termes de coût, de sorte que, au lieu de dépendre des ressources, elles puissent identifier des partenariats et des alliances, investir sur des marchés étrangers, rechercher de nouvelles sources de revenus, identifier des activités moins coûteuses et s'assurer d'une connaissance technique de haut niveau, afin de créer un réseau efficace.

Titre II. Membres, Contributions et Cotisations

Art. 5. Membres actifs de l'association sont:

- a) Les membres fondateurs
- b) Nouveaux membres.

Peut devenir membre effectif toute personne physique ou morale qui accepte le statut après décision du conseil d'administration

Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 6. Le taux maximum des cotisations effectuées par les membres est de mille euros (EUR 1.000) et il est fixé périodiquement par l'assemblée générale.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration

Art. 9. La qualité de membre effectif se perd:

- a) par la démission volontaire adressée au conseil d'administration;
- b) par le non-paiement, à son échéance, d'une cotisation annuelle;
- c) en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- d) en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration

Titre III. Administration

Art. 10. L'association est gérée par:

- a) Le conseil d'administration
- b) Le président du conseil d'administration
- c) L'assemblée générale des ses membres

Art. 11. Le conseil d'administration

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de minimum 3 membres, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 4 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire ou trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont ré-éligibles.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 13. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Par les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portés à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 15. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre V. Mode d'établissement des comptes

Art. 16. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre VI. Modification des statuts

Art. 17. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiqués dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 18. Les modifications des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Titre VII. Dissolution et Liquidation

Art. 19. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 20. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre VIII. Dispositions finales

Art. 21. Sont applicables, pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013062812/131.

(130077706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Aubay, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 52.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013062827/10.

(130078327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

AVC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.236.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062828/10.

(130078395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Avior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.219.

EXTRAIT

Il est à noter que suite à un changement d'adresse Monsieur Michele CANEPA, employé privé né à Genova (Italie) le 23 novembre 1972 est désormais domicilié au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013062830/11.

(130077514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.250.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales avec effet au 29 avril 2013 que:

- 3i Europartners Va L.P., ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni a cédé:
 - * 1.654.248 parts sociales de classe A1 et 41.694 parts sociales de classe B à ALTERCAP CCA I S.A..
- 3i Europartners Vb L.P., ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni a cédé:
 - * 12.832 parts sociales de classe A1 et 46.217 parts sociales de classe B à ALTERCAP CCA I S. A;
 - * 924.986 parts sociales de classe A1 à ECAS 2011-1 Loan B.V.;
 - * 895.853 parts sociales de classe A1 à DCEMF Holdings Ltd.
- 3i Pan European Buyouts 2006-08A L.P., ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni, a cédé:
 - * 23.065 parts sociales de classe A1, 200.681 parts sociales de classe A2 et 29.255 parts sociales de classe B à DCEMF Holdings Ltd;
 - * 1.738.619 parts sociales de classe A2 et 6.889 parts sociales de classe B à ALTERCAP CCA I S.A.;
 - * 964.676 parts sociales de classe A2 et 52.600 parts sociales de classe B à ECAS 2011-1 Loan B.V..
- 3i Pan European Buyouts 2006-08B L.P., ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni a cédé:
 - * 1.751 parts sociales de classe A1, 220.429 parts sociales de classe A2 et 6.736 parts sociales de classe B.
- 3i Pan European Buyouts 2006-08C L.P., ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni a cédé:
 - * 3.797 parts sociales de Classe A1, 478.118 parts sociales de classe A2 et 14.611 parts sociales de classe B à DCEMF Holdings Ltd.
- Pan European Buyouts Co-Invest 2006-08 L.P. ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni a cédé:
 - * 399 parts sociales de classe A1, 50.264 parts sociales de classe A2 et 1.536 parts sociales de classe B à DCEMF Holdings Ltd.
- Pan European Buyouts (Nordic) Co-Invest 2006-08 L.P. ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni a cédé:
 - * 49 parts sociales de class A1, 6.179 parts sociales de classe A2 et 188 parts sociales de classe B à DCEMF Holdings Ltd.
- Pan European Buyouts (Dutch) Co-Invest 2006-08 L.P. ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni a cédé:
 - * 27 parts sociales de classe A1, 3.364 parts sociales de classe A2 et 102 parts sociales de classe B à DCEMF Holdings Ltd.
- Monsieur Christian SENFF, résidant Anrichterstrasse 47, 94036 Passau, Allemagne a cédé:
 - * 30.801 parts sociales de classe A1 et 402.900 parts sociales de classe B à ALTERCAP CCA I S.A.;
 - * 17.088 parts sociales de classe A1 et 223.550 parts sociales B à ECAS 2011-1 Loan B.V.;
 - * 17.088 parts sociales de classe A1 et 223.550 parts sociales de classe B à DCEMF Holdings Ltd.
- Donau Management GmbH & Co. KG, ayant son siège social Dr.-Emil-Brichta-Strasse 3a, 94036 Passau, Allemagne, a cédé:
 - * 331.800 parts sociales de classe B à Altercap CCA I S.A.;
 - * 184.100 parts sociales de classe B à ECAS 2011-1 Loan B.V.;
 - * 184.100 parts sociales de classe B à DCEMF Holdings Ltd.
- Monsieur Gerhard Sundt, résidant Tälestrasse 62, 72160 Horb am Neckar, Allemagne a cédé:
 - * 118.500 parts sociales de classe B à ALTERCAP CCA I S.A.;
 - * 65.750 parts sociales de classe B à ECAS 2011-1 Loan B.V.;
 - * 65.750 parts sociales de classe B à DCEMF Holdings Ltd.

- 3i Group Investments L.P., ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni, a cédé:
 * 45 parts sociales de Classe A1, 5.641 parts sociales de classe A2 et 172 parts sociales de classe B à DCEMF Holdings Ltd.

Suite à ces transferts, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- ALTERCAP CCA I S.A., ayant son siège social au 412, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 153371, détient:

* 1.697.881 parts sociales de classe A1,

* 1.738.619 parts sociales de classe A2,

* 948.000 parts sociales de classe B.

- ECAS 2011-1 Loan B.V., ayant son siège social Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 34258963 auprès du registre des sociétés d'Amsterdam, détient:

* 942.074 parts sociales de classe A1,

* 964.076 parts sociales de classe A2,

* 526.000 parts sociales de classe B.

- DCEMF Holdings Ltd. ayant son siège social P.O. Box 309GT, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, enregistrée sous le numéro 166263 auprès du registre des sociétés des Îles Caïmans, détient:

* 942.074 parts sociales de classe A1,

* 964.676 parts sociales de classe A2,

* 526.000 parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour BLUE HOLDING LUXEMBOURG S.À R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2013062847/77.

(130078337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Bellevue Education, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 167.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/05/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013062840/12.

(130077989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

AZ Socfin, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.167.800,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.351.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 7 mai 2013

L'Assemblée Ordinaire a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée décide de nommer comme Gérants les personnes suivantes:

* Monsieur Michel Charles, Gérant, demeurant 18, rue Joseph Piette, B-1325 Longueville

* Monsieur Emmanuel Hazard, Gérant, demeurant 8, rue du Couvent, B-1390 Nethen

* Monsieur Michel Grandjean, Gérant, demeurant 28, avenue du Soleil, B-1640 Rhode St Genèse

* Monsieur Stéphane Voos, Gérant, demeurant Avenue des Combattants, 79, B-1332 Genval

* Monsieur Danilo Giuliani, Gérant, demeurant Rue de Merl, 74, L - 2146 Luxembourg

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013062834/22.

(130077623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

AZ Socfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.351.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062835/10.

(130077624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Arelux FR 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062820/10.

(130077439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Aviva Investors Properties Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.875.

In the year two thousand and third on the eighteenth day of April,

Before Maître Paul Decker, notary in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Aviva Investors Luxembourg S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, and registered in Luxembourg under number B 25.708,

duly represented by Mrs Ruby Cunden, private employee, having her professional address in 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with full power of substitution by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) under private seal.

The aforementioned proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as above, and holding all the registered shares in issue in Aviva Investors Properties Europe S.A. (the "Company") representing the subscribed Share Capital, can request the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the date of the annual general meeting and subsequently to change the first paragraph of article 8 of the Articles as follow:

Art. 8. on the second Thursday in the month of June at three o'clock in the afternoon (3.00 p.m.);

2. Amendment of the Articles 2 and 23 of Association in the form attached hereto.

3. Miscellaneous.

II. That the Sole shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

First resolution

The meeting resolves to amend the date of the annual general meeting and subsequently to change the first paragraph of article 8 of the Articles as follow:

« **Art. 8.** The annual general meeting of shareholders of the Management Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Management Company, or such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting on the second Thursday in the month of June at three o'clock in the afternoon (3.00p.m.) Luxembourg time. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day.»

Second resolution

The meeting decides to amend the articles 2 and 23 of the Articles of Association of the Company, which will be read in the form attached hereto:

« **Art. 2.** The exclusive purpose of the Management Company is the creation, administration and management of one or more specialised investment funds organised under the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds as it may be amended from time to time (the "2007 Law") and for the creation, administration and management of one or more undertakings for collective investment organised under Part II of the Luxembourg law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment as it may be amended from time to time (the "2010 Law") (together the "Funds") as well as the issuance of statements of confirmation evidencing undivided co-ownership interests or shareholding in the Funds, as the case may be.

The Management Company shall carry out any activities connected with the management, administration, marketing and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Funds, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of units of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Funds. The Management Company may further incorporate and/or acquire shares or other securities in or issued by any of its subsidiary companies for the account of the Funds managed or prospectively managed by it. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Management Company may also manage its own assets on an ancillary basis and may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg laws and regulations and, in particular, the provisions of chapter 16 of the 2010 Law and the 2007 Law.»

« **Art. 23.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and the 2010 Law.»

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand twenty nine Euro (EUR 1029.-).

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his/her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre Zweitausenddreizehn, am achtzehnten Tag des Monats April.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

erschien folgende Person:

Aviva Investors Luxembourg S.A., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Aktiengesellschaft, mit Sitz 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 25.708,

hier vertreten durch Frau Ruby Cunden, Privatbeamtin, geschäftsansässig in 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigelegt und ist zusammen mit dieser bei den zuständigen Registerstellen einzureichen.

Der erschienene Aktionär, vertreten wie oben beschrieben, und Halter von allen Aktien von Aviva Investors Properties Europe S.A. ("die Gesellschaft") bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I.- Die gegenwärtige Versammlung folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Satzungsänderung im ersten Absatz Artikel 8 - Verlegung der ordentlichen Generalversammlung auf den zweiten Donnerstag des Monats Juni um 15.00 Uhr.

2. Änderung der Artikel 2 und Artikel 23 von der Satzung, so wie, abgestellt, in der beiliegenden Form.

3. Verschiedenes.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von den Aktionären innegehaltenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt, welche, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre oder ihre Bevollmächtigten, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

III. Aus der erwähnten Präsenzliste geht hervor, dass alle Aktien bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind, und dass die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

Nach erfolgter Beratung nimmt die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Datum der ordentlichen Generalversammlung auf den zweiten Donnerstag des Monats Juni um 15.00 Uhr zu verlegen und somit den ersten Absatz von Artikel 8 der Satzung wie folgt umzuändern:

„ **Art. 8.** Die jährliche Gesellschafterversammlung der Verwaltungsgesellschaft wird, gemäß luxemburgischem Recht, am Sitz der Verwaltungsgesellschaft in Luxemburg oder einem anderen, in der Einladung zur Versammlung innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes genannten Ort, am zweiten Donnerstag im Monat Juni eines jeden Jahres, um fünfzehn Uhr (15 Uhr) luxemburgische Zeit abgehalten. Falls dieser Tag kein Geschäftstag ist, wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Geschäftstag abgehalten.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Artikel 2 und Artikel 23 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2.** Der ausschließliche Zweck der Verwaltungsgesellschaft ist die Gründung, Verwaltung und die Führung der Geschäfte einer oder mehrerer spezialisierter Investmentfonds, aufgelegt unter dem Luxemburger Gesetz vom 13. Februar 2007 bezüglich spezialisierte Investmentfonds, in seiner jeweils geltenden Fassung ("Gesetz von 2007") und/oder die Gründung, Verwaltung und die Führung der Geschäfte einer oder mehrerer Organismen für gemeinsame Anlagen, aufgelegt unter dem Luxemburger Gesetz vom 17. Dezember 2010 bezüglich Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils geltenden Fassung ("Gesetz von 2010") (gemeinsam die "Fonds") sowie die Ausgabe von Bestätigungen, welche Miteigentum oder Beteiligungen an den Fonds bescheinigen, je nachdem.

Die Verwaltungsgesellschaft wird sämtliche mit der Geschäftsführung, Verwaltung, Vertrieb und Vermarktung des Fonds verbundenen Tätigkeiten durchführen. Sie kann im Namen der Fonds Verträge schließen und geeignete Wertpapiere, Vermögenswerte und im Allgemeinen Anlagen erwerben, veräußern, tauschen und übergeben, im eigenen Namen oder im Namen Dritter Eintragungen und Übertragungen im Anteils- oder Schuldverschreibungsregister einer luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaft vornehmen lassen oder veranlassen und im Namen der Fonds und der Anteilsinhaber die Rechte und Vorrechte ausüben, insbesondere die den Wertpapieren, die die Vermögenswerte des Fonds bilden, verbundenen Stimmrechte. Die Verwaltungsgesellschaft kann ferner für Rechnung der von ihr verwalteten oder zukünftig verwalteten Fonds Aktien oder andere Wertpapiere, welche von ihrer eignen Tochtergesellschaft ausgegeben werden, aufnehmen und/oder erwerben. Die vorstehende Aufzählung ist nicht als abschließend, sondern als beispielhaft anzusehen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann ebenfalls ihr eigenes Vermögen auf untergeordneter Basis verwalten und kann sämtliche Tätigkeiten ausüben, die sie für die Erfüllung ihres Zwecks als nützlich erachtet, dies jedoch innerhalb der Einschränkungen, welche von luxemburgischen Gesetzen und Bestimmungen vorgeschrieben werden, insbesondere von Kapitel 16 des Gesetzes von 2010 und des Gesetzes von 2007.“

„ **Art. 23.** Alle Fragen, die nicht in dieser Satzung geregelt sind, sind gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung und dem Gesetz von 2010 zu lösen.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr ein tausend neun und zwanzig Euros (1029,- EUR) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der oben genannten erschienenen Personen, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Person und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und des deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien in Luxemburg vorgelesen wurde, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Signé: R. CUNDEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. Relation: LAC/2013/19011. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062831/154.

(130077499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

CEA Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.259.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 21 mai 2013 a renouvelé les mandats des gérants:

- Mr Brian McCARTHY, gérant de catégorie A, directeur financier, La Valette, 5, Melbourne Park JE3 4EQ, St. John, Jersey;
- Mr Ben LUDLAM, gérant de catégorie A, directeur, 25, Commercial Street, JE2 3RU St. Helier, Jersey;
- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Mr Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 janvier 2014.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour CEA INVESTMENTS LIMITED

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013065276/20.

(130080826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Cavar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.790.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 avril 2012

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Monsieur Paul LENTZEN, Administrateur-Délégué, demeurant à B-4900 Spa, Rue Barisart 198, est élu président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 mai 2013.

Pour CAVAR S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013065274/16.

(130080672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 décembre 2012

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni à la date du 7 décembre 2012 décide de nommer le Cabinet Ernst & Young en tant réviseur de l'entreprise au titre de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour extrait conforme

Jean-Pierre Michalowski

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013065272/14.

(130080370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

BNPP REIM Lux S.A., BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BNP PARIBAS Real Estate Investment

Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013065248/12.

(130080964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

P.G.S. Accounting-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013064872/10.

(130079539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "Advent Oxea (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered address M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands (Registrar of Companies of the Cayman Islands, MC 178031) and business address at 75 State Street (29th floor), Boston, Massachusetts 02109, USA,

duly represented by Maître Linda HARROCH, lawyer, residing professionally in Howald, by virtue of a proxy given under private seal on 8 May 2013.

- "Oxea Associates GmbH & Co. KG" (formerly Oxea Beteiligungs GmbH & Co. KG), a limited liability partnership under German law (Kommanditgesellschaft), having its registered office at Otto-Roelen Strasse 3, 46147 Oberhausen, Germany, registered with the commercial register of the local court of Duisburg under number HRB 19217,

duly represented by Maître Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given under private seal in Germany on 10 May 2013.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities "ADVENT OXEA (Cayman) Limited" and "Oxea Associates GmbH & Co. KG", are the shareholders (the "Shareholders") of "OXEA S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.023 and incorporated by a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 1 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 January 2007 (number 51, page 2426), whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 August 2008 published in the Mémorial C dated 2 September 2008 (number 2123, page 101868) (the "Company").

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve (i) to re-classify Mr. Reinhard GRADL from B Manager to A Manager and (ii) to remove any references to the B Manager in the articles of association of the Company.

As a result of the foregoing, the Shareholders acknowledge that the board of managers of the Company is now composed as follows:

- Fergal O'Hannrachain, as A Manager;
- Godfrey ABEL, as A Manager;
- Michael J. RISTAINO, as A Manager;
- Reinhard GRADL, as A Manager; and
- François BOURGON, as C Manager.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders resolve to restate articles 13, 14 and 15 of the articles of association of the Company, which now read as follows:

« **Art. 13.** The Company is managed by a board of managers composed of four (4) A managers (the "A Managers") and one C manager (the "C Manager"), who need not be shareholders (the A Managers and the C Manager are collectively and independently referred to as the "managers") (the A Managers are referred to as the "executive managers"; the C Manager being referred to as the "non-executive manager").

Art. 14. The A Shareholders are entitled from time to time to nominate for appointment five (5) persons, out of which the general meeting of shareholders of the company shall appoint three (3) A Managers;

The B Shareholders are entitled from time to time to nominate for appointment two (2) persons, out of which the general meeting of shareholders of the company shall appoint one (1) A Manager; and

The shareholders are entitled from time to time to nominate for appointment two (2) persons, out of which the general meeting of shareholders of the company shall appoint one (1) C Manager.

The managers shall be elected by the shareholders at the general meeting. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

The Shareholders shall appoint a chairman amongst the A Managers ("Chairman") who chairs the Board during each meeting of the Board. The Board shall elect a vice Chairman among the executive managers who shall represent the Chairman in the case of his absence ("Vice Chairman").

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders. Managers may only be removed from the Board, respectively upon the request or subject to the prior, written consent of the shareholders who proposed him/her/it.

Art. 15. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two (2) A Managers. The C Manager has no right to bind the Company."

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Reinhard GRADL as Chairman of the Board with immediate effect and for an unlimited period.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- «Advent Oxea (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 178031 et dont le siège social est au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 mai 2013.

- «Oxea Associates GmbH & Co. KG», anciennement «Oxea Beteiligungs GmbH & Co. KG», un limited liability partnership selon les lois allemandes (Kommanditgesellschaft), ayant son siège social au Otto-Roelen Strasse 3, 46147 Oberhausen, Allemagne, immatriculé auprès du registre commercial de la cour locale de Duisburg sous le numéro HRB 19217,

ici représentées par Maître Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 mai 2013.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les «Associés») de «OXEA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.023, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert (Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 janvier 2007 (numéro 51, page 2426) («Mémorial C»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 septembre 2008 (numéro 2123, page 101868) (la «Société»).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de (i) re-classifier Monsieur Reinhard GRADL, de sa fonction de Gérant B en Gérant A et (ii) de supprimer toute référence au Gérant B dans les statuts de la Société.

Par conséquent, les Associés reconnaissent que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Fergal O'Hannrachain, en tant que Gérant A;
- Godfrey ABEL, en tant que Gérant A;
- Michael J. RISTAINO, en tant que Gérant A;
- Reinhard GRADL, en tant que Gérant A;
- François BOURGON, en tant que Gérant C.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier les articles 13, 14 et 15 des statuts de la Société, qui doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 13.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) gérants A (les «Gérants A») et un (1) gérant C (le «Gérant C»), qui n'ont pas besoin d'être associés (les Gérants A et le Gérant C sont collectivement et indépendamment désignés comme les «gérants») (les Gérants A sont collectivement désignés comme les «gérants exécutifs»; le Gérant C étant désigné comme le «gérant non-exécutif»).

Art. 14. Les Associés A peuvent désigner de temps à autres cinq (5) personnes en vue de leur nomination, parmi lesquelles l'assemblée générale des associés nommera trois (3) Gérants A;

Les Associés B peuvent désigner de temps à autres deux (2) personnes en vue de leur nomination, parmi lesquelles l'assemblée générale des associés nommera un (1) Gérant A; et

Les associés peuvent désigner de temps à autres deux (2) personnes en vue de leur nomination, parmi lesquelles l'assemblée générale des associés nommera un (1) Gérant C.

Les gérants seront élus par les associés dans le cadre d'une assemblée générale. Les gérants sont élus à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Les Associés éliront parmi les Gérants A un Président (le «Président»). Le Conseil élira un vice-président parmi les gérants exécutifs qui représentera le Président en cas d'absence de ce dernier (le «Vice-Président»).

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent seulement être respectivement révoqués du Conseil, sur demande ou suite au consentement écrit préalable des associés qui a proposé le gérant en question.

Art. 15. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) des Gérants A. Le Gérant C n'a en aucun cas le droit d'engager la Société.»

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Monsieur Reinhard GRADL en tant que Président du conseil de gérance et ce avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mai 2013. Relation: EAC/2013/6169. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013064868/148.

(130080058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

P.G.S. Accounting-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013064870/10.

(130079529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

P.G.S. Accounting-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013064871/10.

(130079534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

P.G.S. Accounting-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013064873/10.

(130079541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.673.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 16 mai 2013

Les mandats des administrateurs et de la société chargée du contrôle des comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019, et de nommer la société Ernst & Young Luxembourg S.A. à la fonction de Réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014:

Administrateurs:

- Monsieur Yves Cacclin, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Monsieur Marc Augier, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marc Saugier, directeur financements et trésorerie, demeurant au 54, rue Massue, F-94300 Vincennes (France).

Réviseur d'entreprises agréé:

Ernst & Young S.A.

Siège social: 7, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Munsbach

R.C.S. Luxembourg B 47.771

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

OCTAVE INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2013064860/28.

(130079697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

P.G.S. Accounting-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.049.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013064874/10.

(130079542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

P.G.S. Accounting-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.049.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013064875/10.

(130079543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

P.G.S. Accounting-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.049.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013064876/10.

(130079544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

P.G.S. Accounting-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013064877/10.

(130079545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Peinture et Décor Berthaut & Biver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 249, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.341.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013064889/14.

(130079903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Nizi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 69.587.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/05/2013

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société Nizi International S.A. tenue en date du 14 mai 2013 que:

'1) Changement des administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires révoque de son poste d'administrateur avec effet immédiat:

M. Dag Fladby, domicilié (adresse professionnelle) au Drammensveien 35 NO-0271 Oslo (Norvège).
Capellen, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064858/14.

(130080089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue le 27 mars 2013

- Le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes, ayant son siège social 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 27 Mars 2013.

Certifié sincère et conforme

NIKKY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur de Catégorie B / Administrateur de Catégorie B

Référence de publication: 2013064857/16.

(130079368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Steffen Production Differdange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.405.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2013.

Référence de publication: 2013062656/10.

(130077133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Petalite Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.037.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013062711/14.

(130076909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Solidar Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 152.084.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note lors d'une réunion du 17 avril 2013 de la démission de monsieur Philippe MELONI, de son poste d'administrateur avec effet au 18 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30 avril 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013062650/15.

(130076831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pan European Real Estate Fund 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064063/9.

(130078733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.
